



**Rapport  
du Conseil communal au Conseil général  
concernant l'accueil extrafamilial  
des enfants et la demande de crédit  
pour l'acquisition et  
la transformation du « Domino »**

(Du 20 novembre 2013)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Préambule**

Au printemps 2011 (rapport 11-005) votre Autorité a approuvé à l'unanimité la stratégie et les moyens pour que notre Ville puisse réaliser les objectifs fixés par la Loi cantonale sur l'Accueil de l'Enfance et son règlement général (ci-après LAE et REGAE). Si le délai légal pour la mise en œuvre court jusqu'à la fin de l'année 2014, les besoins et demandes en ville de Neuchâtel ont concouru pour approcher la couverture légale déjà à mi-parcours.

L'attention politique portée à ce domaine s'est déclarée au travers de plusieurs interventions de votre autorité (interpellations 12-602, 12-609

et 12-610, question d'actualité du 1.7.13). De plus, les parents se manifestent publiquement ou directement auprès du Conseil communal afin de faire état de leurs besoins. Les médias relient régulièrement ces préoccupations.

Ce rapport dresse un état de la situation, analyse les réalisations et les besoins et esquisse des perspectives pour l'avenir. Il contient, en outre, une demande de crédit pour acquérir et assainir l'accueil parascolaire de La Coudre, le Domino.

## **2. Introduction**

L'accueil extrafamilial des enfants comporte des enjeux qui agissent de façon systémique au sein de notre société. Nous savons depuis quelques années que sans un accueil collectif bien organisé, les familles se trouvent confrontées à des problèmes avec des conséquences directes et déterminantes sur leur vie. Ce sont principalement les femmes qui se retirent de la vie professionnelle rémunérée, porteuses pourtant de compétences demandées sur le marché du travail. Notre économie a besoin d'hommes et de femmes disponibles pour travailler, comme notre société a besoin d'hommes et de femmes à même d'assurer leur rôle de parents. Il est donc primordial qu'ils puissent concilier ces deux impératifs, piliers d'une société équilibrée dans son économie et dans l'épanouissement de ses citoyens. L'état, s'il ne doit pas se substituer aux responsabilités familiales, a le devoir de garantir l'égalité des chances entre les personnes. Les familles fournissent des prestations indispensables à la société, il est donc important que leurs besoins essentiels soient mieux couverts.

Les besoins des familles en matière d'accueil des enfants évoluent fortement. Si les demandes d'accueil croissent, les parents ne se désintéressent pas du bien-être et de l'éducation de leurs enfants pour autant. Nous observons en effet une implication des familles toujours plus importante au sein de nos structures d'accueil. Les parents souhaitent un partenariat avec les équipes éducatives quant aux choix et décisions concernant leurs enfants dans la journée d'accueil. Il n'est donc pas question que les parents abandonnent l'éducation de leurs enfants aux structures d'accueil. Si toujours plus de familles souhaitent bénéficier d'une place en structure pré- ou parascolaire, c'est à temps partiel. Les enfants placés à plein temps sont très rares, et proviennent prioritairement de familles où la situation économique ou sociale le

commande. Quand une situation d'abandon ou de désertion parentale est détectée par les équipes éducatives, elles sont alors signalées aux services compétents. Les enfants confiés à une structure d'accueil extrafamilial reflètent en tous points la diversité des situations sociales, culturelles, économiques et familiales de la société telle qu'elle se présente aujourd'hui. Ainsi, il nous semble prioritaire de veiller au maintien de cette mixité, en accord avec la politique de développement durable des quartiers de notre ville.

### **3. Nombre de places d'accueil**

La Loi sur l'Accueil des Enfants (ci-après LAE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, impose aux communes de s'équiper en places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. L'objectif fixé est exprimé en termes de taux de couverture de la population concernée, respectivement 30% pour l'accueil préscolaire de 0 à 4 ans et 15% en parascolaire qui concerne les enfants de 4 à 12 ans. La première évaluation de l'équipement à réaliser pour notre ville, de mars 2011 (rapport 11-005), indiquait un objectif à atteindre de 420 places pour le préscolaire et de 329 places pour le parascolaire.

Notre ville offre aujourd'hui 427 places d'accueil préscolaire subventionnées réparties entre les institutions privées (54%) et publiques (46%) et 320 places en parascolaire, exclusivement en mains publiques. En outre, l'Association d'Accueil Familial de Jour (AFJ) dispose de 12 places d'accueil préscolaire et 15 en parascolaire, subventionnées. Quelques écoles et associations privées proposent également des prestations d'accueil, en dehors toutefois du système de subventionnement lié à la LAE.

Après un peu plus de deux ans d'un développement régulier, une analyse de la situation sociodémographique effectuée de concert avec l'Office cantonal de l'accueil extrafamilial (OAEF) nous montre un équipement à réaliser de 470 places en préscolaire et 388 places en parascolaire. La différence avec les chiffres exprimés dans le rapport 11-005 s'explique par les mouvements démographiques ainsi que par la prise en compte différente de paramètres tels que la répartition des bassins scolaires et des classes d'âge.

## **4. Aspects financiers**

### **4.1. Coûts selon la LAE**

Le prix d'une place préscolaire ouverte toute la journée se monte à 105 francs par jour (110 francs dès le 1.01.2014). La contribution du Fonds économie-canton pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier à 80 francs. Ce montant est réparti entre les parents en fonction de leur capacité contributive et la commune de domicile. En moyenne, les coûts sont assumés à hauteur d'environ 34% par les familles, 27% par le fonds et 39% par les communes.

Pour l'accueil parascolaire, ce sont les mêmes mécanismes, bien que les coûts et leur répartition soient différents. Le prix d'une place se monte à 70 francs par jour. Le fonds permet de l'abaisser à 60 francs, montant dont la charge est assumée par les parents et leur commune de domicile. En moyenne, le coût d'une place est pris en charge à 43% par les parents, 22% par le Fonds, et à 34% par les communes. Les investissements et les coûts sont principalement supportés par les communes, alors même que les retombées fiscales reviennent principalement au canton et à la confédération.

### **4.2. Bénéfices de l'accueil des enfants**

Les coûts et la répartition des charges qu'impliquent les structures d'accueil pour les enfants créent facilement le débat. Nous savons pourtant que la mise à disposition de places d'accueil pour les familles engendre des bénéfices et un rendement élevé pour la collectivité. L'étude publiée en 2003<sup>1</sup>, basée sur l'analyse des coûts et des bénéfices de plusieurs crèches de Suisse-romande (crèche des Bercles pour notre ville) a dégagé comme mécanismes principaux à l'origine de ces bénéfices :

- Une plus grande participation des femmes au marché du travail, entraînant des revenus supplémentaires pour la famille
- Une meilleure qualification et disponibilité des employé-e-s
- Une augmentation régulière et progressive du revenu par la non-interruption de l'emploi lorsque survient la maternité

---

<sup>1</sup> « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte. » Lynn Mackenzie Oth -Conférence latine des délégués à l'égalité- Genève 2003

- Des cotisations sociales augmentées
- Des rentrées fiscales plus élevées
- Une diminution des dépenses sociales.

Une des conditions primordiales pour que ces mécanismes fonctionnent est que le système de garde à la disposition des familles ne soit pas interrompu, lors du passage du préscolaire au parascolaire, ou encore par un manque de place pour accueillir le 2<sup>e</sup> enfant de la fratrie et les suivants. Pour notre ville, outre un certain manque de places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans, nous observons trop souvent ce problème de rupture.

En effet, malgré l'implantation récente de places d'accueil à temps complet dans chaque bassin scolaire, le taux de couverture prévu par la loi ne suffit pas à accueillir les jeunes élèves de la 1<sup>ère</sup> année de scolarisation obligatoire qui sortent des crèches.

Cette situation amène les parents à chercher des solutions souvent peu satisfaisantes, avec pour corollaire un retrait complet ou partiel de la sphère professionnelle, le plus souvent des mères. L'investissement pour leur formation n'est ainsi payant ni pour elles, ni pour la société, ni pour l'économie.

### **4.3. Politique du personnel éducatif**

Le personnel éducatif est la clé de voûte d'un accueil de qualité. La LAE et le REGAE règlementent cet aspect, tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux institutions, qui est celle de leur organisation et principes pédagogiques. La fonction d'éducatrice de l'enfance dispensée en Suisse Romande se situe au niveau ES (école supérieure). Ce niveau tertiaire non-HES, permet aux professionnels d'effectuer l'ensemble des missions et tâches dévolues par la fonction, de façon autonome. Depuis quelques années, la toute première formation sociale de niveau CFC (assistant-e socio-éducatif-ve) est apparue et complète désormais les rangs des éducatrices ES. Cette formation de niveau secondaire II, permet aux professionnels de travailler aux côtés des éducatrices, sous la supervision toutefois d'un-e éducatrice ES. Du personnel auxiliaire, sans formation spécifique, est également intégré dans nos plus grandes équipes. Ces personnes ne peuvent être seules avec les enfants.

Nos lieux d'accueil communaux jouent également un rôle formateur important depuis de nombreuses années, tant au niveau ES que CFC. Cela se concrétise par l'engagement d'apprentis et d'éducateurs en formation, ainsi que par la formation des étudiants-stagiaires en formation à plein-temps. En outre, plusieurs de nos collaborateurs-trices interviennent en qualité d'experts auprès des écoles. Nos équipes éducatives sont donc composées de ces différents professionnels, dont la présence doit être bien orchestrée dans une journée d'accueil afin de respecter en tout temps les prescriptions légales. Nos taux d'encadrement (rapport nombre d'enfants et d'adultes) correspondent aux minimas prévus par la loi, et sont même un peu en dessous dans certains de nos lieux d'accueil. Une correction est en cours de réalisation.

## **5. Gestion et attribution des places**

L'attribution des places d'accueil est souvent questionnée, et il nous semble pertinent, dans le cadre de ce rapport d'information, de relater brièvement les règles et les principes qui le régissent.

Pour l'accueil préscolaire, les inscriptions sont gérées au travers du nouvel outil de de facturation et gestion développé par le CEG (ETIC-AEF). Une liste d'attente, commune à l'ensemble des institutions préscolaires subventionnées du canton, permet désormais aux familles de s'inscrire via un seul entretien téléphonique. La liste d'attente cantonale est établie selon la date de l'enregistrement de la demande parentale. Les directrices-teurs de crèche vont puiser dans cette liste dès qu'une place se libère dans leur institution. Pour les crèches communales de la Ville de Neuchâtel, nous considérons comme prioritaires les enfants ayant déjà un frère ou une sœur à la crèche.

S'agissant de l'accueil parascolaire, le système est un peu différent car la campagne d'inscription a lieu une fois l'an, pour chaque rentrée scolaire. L'équité de traitement des demandes préside à l'appréciation des critères suivants :

- Les deux parents ou le parent qui détient le droit de garde de l'enfant exerce une activité professionnelle;
- La fratrie est déjà placée dans la structure d'accueil;

- Puis, en cas de manque de places, et si tous les critères d'admission sont remplis, les demandes sont examinées en tenant compte de la situation socio-économique des familles (familles monoparentales, éloignement du lieu du travail, problèmes de santé particuliers, etc.)

## **6. Accueil pendant les vacances scolaires**

Les structures d'accueil préscolaires communales sont ouvertes tous les jours, à l'exception des jours fériés officiels, et de trois semaines par année, soit deux en été et une à Noël.

Les accueils parascolaires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ouvrent, en plus des périodes scolaires, durant les sept semaines suivantes;

Vacances du 1 <sup>er</sup> mars	1 semaine
Vacances de printemps	2 semaines
Vacances d'été	2 premières semaines
Vacances d'automne	2 semaines

Tous les parents dont les enfants fréquentent déjà une de nos structures peuvent demander une inscription durant ces sept semaines d'ouverture. L'accès n'y est pas limité, tous les enfants peuvent y être admis, hormis les demandes arrivant éventuellement après les délais d'inscription. En fonction du nombre d'enfants inscrits, nous organisons l'ouverture d'une ou plusieurs structures d'accueil ainsi qu'une équipe éducative adaptée (voir réponse du Conseil à l'interpellation 12-609 du 18 février 2013).

## **7. Alimentation**

Le sujet de l'alimentation dépasse le simple fait de se nourrir. Il comporte des enjeux de santé, d'environnement, de socialisation et finalement d'apprentissages de toutes sortes. Nous sommes constamment à la recherche de la meilleure qualité possible, pour chacun de ces aspects. Ainsi l'alimentation des enfants revêt une importance majeure. Chez les nourrissons, l'introduction progressive des différents aliments selon les indications médicales et parentales est scrupuleusement respectée. Pour les enfants dès douze mois, les repas sont pris à table et en groupe. Les équipes éducatives promeuvent le plaisir de manger sainement. Des plats équilibrés et adaptés à l'âge des enfants doivent aussi être appétissants, savoureux, colorés, variés, présenter des consistances différentes à expérimenter, bref, être sains et faire envie.

Des mets à base de poisson et végétariens font également partie des menus. Les petits déjeuners, les goûters et les repas des bébés sont confectionnés sur place par l'équipe éducative, quelquefois avec le concours des enfants. Les achats des matières premières sont effectués en partie chez des grossistes locaux, mais également dans les commerces de quartier où la structure d'accueil est implantée. Les fruits et les légumes sont de saison et locaux. Ces éléments correspondent à une volonté claire de participer activement au développement durable de notre ville.

En fonction des lieux et de l'aménagement de nos locaux, les repas de midi sont préparés par un-e cuisinière sur site (2 crèches et 3 accueils parascolaires) ou livrés par un fournisseur (7 structures). Dans tous les cas, nous respectons les prescriptions du label « fourchette verte junior » et « fourchette verte baby ». Le fournisseur principal est l'entreprise Restomobile située à Neuchâtel. Lors de la récente ouverture de l'accueil parascolaire des Parcs, le Serpentin, un partenariat-pilote a été mis en place : l'entreprise sociale « Espace des solidarités », fournit les repas de cette structure et collabore étroitement avec les éducatrices, à la satisfaction actuelle de tous les acteurs.

## **8. Etat des lieux de l'offre préscolaire et parascolaire en Ville de Neuchâtel**

Cette partie du rapport est organisée selon la distinction fixée par la LAE entre accueil préscolaire et accueil parascolaire. Pour rappel, l'accueil préscolaire, souvent appelé crèche, concerne les enfants de 4 mois à 4 ans, soit jusqu'à leur entrée à l'école obligatoire. Dès 4 ans ils peuvent être accueillis dans une structure parascolaire, étroitement liée à un collège. De ce fait, les structures pré- et parascolaires doivent répondre à des impératifs différents, raison pour laquelle elles sont traitées séparément.

Les tableaux ci-après indiquent le nombre de places créées sur la base du rapport 11-005, les projets en cours de réalisation ainsi que ceux déjà prévus, mais pour lesquels nous ne disposons pas encore d'objet précis et de crédit voté.

La synthèse chiffrée est ensuite mise en relation avec le cadre légal et financier. Le contexte ainsi clarifié, nous allons, dans les chapitres suivants, analyser la situation et les perspectives de chaque structure.

## 8.1. Accueil préscolaire

Synthèse de l'évolution des places d'accueil préscolaires 2011-2015

Crèches	12.2011	12.2012	12.2013	12.2014	Places suppl. depuis 2011
Acacias/Cadolles	21	21	36	36	15
des Bercles	50	50	50	50	0
des Charmettes	0	27	27	27	27
du Centre-Ville	45	45	45	45	0
de Serrières	40	40	40	40	0
crèches privées subventionnées	219	219	229	229	10
<b>Total de places</b>	<b>375</b>	<b>402</b>	<b>427</b>	<b>427</b>	<b>52</b>
Places suppl. /année précédente	0	27	25	0	

## 8.2. Accueil parascolaire

Synthèse de l'évolution des places parascolaires 2011-2015

Parascolaire	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Places suppl. depuis 2011
Le Carambole	38	38	38	38	0
Le Cerf-Volant	33	33	33	33	0
Le Domino	40	40	40	40	0
Le Mikado	18	18	28	28	10
Le Scoubidou	65	65	65	65	0
Le Serpentin	45	45	65	65	20
Le Tipi	54	54	54	54	0
Table de Midi	0	0	0	25	25
<b>Total de places</b>	<b>293</b>	<b>293</b>	<b>323</b>	<b>343</b>	<b>55</b>
Places suppl. /année précédente	98	0	30	25	

## **9. Perspectives pour le cadre légal et financier**

### **9.1. Subventions cantonales**

La LAE entrée en vigueur le 1er janvier 2012, a apporté des modifications importantes dans les mécanismes de financement des places d'accueil extrafamilial. L'économie, au travers des employeurs, est désormais impliquée dans le financement du fonctionnement du dispositif. Un programme d'impulsion cantonal, complémentaire à celui de la Confédération, finance toute nouvelle place créée et subventionnée par un versement forfaitaire de 2'500 francs par place préscolaire et de 1'500 francs par place parascolaire, en vue d'atteindre d'ici à 2015 un taux de couverture de 30% pour le préscolaire et de 15% pour le parascolaire. Ce programme cantonal d'impulsion devrait se terminer le 31 décembre 2013. Le récent rapport adopté par le Conseil d'Etat et le projet de loi portant modification de la LAE proposent toutefois de le prolonger d'une année, afin d'assurer la création en 2014 de quelque 800 nouvelles places d'accueil parascolaire qui manquent encore selon la LAE.

### **9.2. Subventions fédérales**

Le programme fédéral de soutien à la création de places d'accueil prendra fin au 31.01.2015, dans la limite des crédits ouverts. Un crédit d'engagement supplémentaire de 120 millions de francs est disponible pour la période du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2015. Le Département fédéral de l'Intérieur ayant estimé que le crédit serait épuisé avant cette date, il a édicté un ordre de priorité pour les cantons, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de manière à répartir les aides aussi équitablement que possible entre les régions. Le canton de Neuchâtel se situe dans le groupe B (cantons ayant déjà épuisé leur quote-part globale) avec une répartition du reliquat (quote-part restante) de 695'000 francs. A la fin du mois de septembre 2013, ce reliquat était déjà épuisé. Les demandes déposées en 2013 font ainsi l'objet d'une liste d'attente « 2 », les demandes déposées après le 31 décembre 2013 feront l'objet d'une liste d'attente « 3 ».

### **9.3. LAE, 2<sup>ème</sup> génération**

La LAE actuellement en vigueur prévoit l'atteinte des objectifs de son dispositif jusqu'à fin 2014. Il est évident que le taux de couverture légal prévu est insuffisant à répondre aux besoins de la population, notamment en milieu urbain. Ainsi, la Conférence des directeurs communaux responsables des structures d'accueil (CDC) a entamé des réflexions sur la suite à donner au développement des places. Le fait que depuis 2013 les frais de garde sont déductibles intégralement de la facture fiscale, conduira inévitablement à une augmentation de la demande. En effet, jusqu'ici, les revenus d'un poste à temps partiel étaient complètement - ou pour une grande partie - annihilés en raison des frais de garde et de la progression fiscale. La déduction des frais de garde constitue la première étape de l'importante réforme cantonale de la fiscalité pour personnes physiques. La deuxième augmentera très sensiblement les déductions par enfant que les parents peuvent faire valoir. Par ailleurs, la CDC a également proposé une révision du système du calcul des contributions parentales qui comportait des effets de seuils. Le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau barème avec une seule formule relativement simple, résultant en une courbe continue.

Mentionnons encore qu'à fin 2012 le canton a tenté d'inclure l'accueil de l'enfance dans le paquet de désenchevêtrement des tâches, visant à transférer les charges aux communes. Face à la forte résistance de ces dernières, ce projet a été abandonné. En effet, les coûts de ce secteur sont très dynamiques et le bénéfice revient pour une partie importante au canton, deux raisons fondamentales pour poursuivre le partenariat canton-employeurs-communes.

Pour le secteur préscolaire notamment, le partenariat direct avec des entreprises ou autres institutions constitue une piste intéressante en vue d'augmenter les places en crèche.

## **10. Analyse de l'évolution des besoins des familles**

Plusieurs facteurs de société déterminent la croissance de la demande d'accueil, de sorte qu'il est actuellement impossible de définir un taux de couverture optimal permettant de satisfaire les besoins :

- La proportion de familles « classiques » avec un couple parental et des enfants vivant ensemble se réduit très fortement ; 61% des couples divorcent. En effet, une grande partie des familles revêt

d'autres formes : reconstituées, séparées, monoparentales, toutes les combinaisons sont possibles.

- La grande majorité des mères (78% selon OFS, Participation des mères et pères au marché de l'emploi, avril 2013)<sup>2</sup> contribue avec un travail salarié aux finances du ménage. Les familles n'ont, pour la plupart, pas le choix. Par contre, environ 70% de femmes ont un poste à temps partiel contre 17% des hommes (chiffres fédéraux).
- Ne pas poursuivre une activité professionnelle ou réaliser un temps partiel très réduit pendant plusieurs années constitue pour les mères un facteur de risque important de se retrouver à l'aide sociale avec les enfants. Un tiers des familles monoparentales est à l'aide sociale, dans 9 cas sur 10 une femme se trouve à la tête de la famille.
- Le Service d'accueil de l'enfance observe que toujours plus de familles passent d'une organisation de garde combinée entre grands-parents, voisins, etc. et accueil public, soit de solutions compliquées et qui peuvent être défailtantes, à une structure collective. Celle-ci garantit en tout temps la garde, à des heures précises, avec un personnel qualifié, ce qui représente une sécurité fort appréciée quand il s'agit des enfants.
- La scolarité obligatoire dès 4 ans induit une forte demande pour les jeunes élèves avec un besoin évident d'encadrement.

Il s'agit donc d'accompagner les évolutions, de procéder par étapes et d'adapter le dispositif au fur et à mesure. L'analyse détaillée ci-après démontrera aussi que les besoins se concentrent sur certaines plages horaires. De ce fait, nous pouvons imaginer des réponses ciblées (moins coûteuses que des places à temps complet).

### **10.1. Accueil préscolaire**

Notre ville héberge actuellement treize institutions d'accueil préscolaire subventionnées au sens de la LAE, privées et publiques. Elles proposent ensemble 427 places subventionnées, fréquentées par un peu plus de 800 enfants. Malgré une augmentation de l'offre ces dernières années, la demande parentale reste forte, et partiellement insatisfaite. Pour les plus petits jusqu'à deux ans, la situation est plus tendue que pour les 3-4 ans. Depuis cette année, un outil de gestion global pour les structures

---

<sup>2</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/Vereinbarkeit/01.html>

d'accueil extrafamilial (ETIC-AEF) a été introduit. Développé par le CEG, il s'agit avant tout d'un outil de facturation qui inclut, pour les crèches, une liste d'attente au niveau cantonal. Celle-ci devrait par ailleurs permettre de quantifier la demande insatisfaite, par commune. Son emploi n'étant pas encore tout à fait harmonisé, il est encore un peu tôt pour livrer des chiffres. Précisons que cet instrument ne fournit pas une liste d'attente pour le secteur parascolaire, nettement plus complexe.

Nous observons également que l'attente est plus pressante aux portes des structures d'accueil des villes que des vallées ou des régions périurbaines. En tant que pourvoyeuses d'emploi, les villes attirent les familles vers nos crèches, dont près de 25% des familles plaçantes sont domiciliées hors de notre commune.

La LAE mentionne en effet clairement que les parents doivent pouvoir placer leurs enfants librement dans l'ensemble des institutions du canton. La planification d'ouverture de places d'accueil notamment préscolaires dans toutes les régions devrait toutefois alléger la pression en milieu urbain. Les 427 places aujourd'hui subventionnées seront augmentées de vingt places, selon un plan de développement déjà présenté dans le rapport 11-005 (10 places supplémentaires pour la crèche de Serrières dans le cadre du développement de Tivoli, 10 places de plus pour la crèche du Centre-Ville dès qu'on pourra la déménager dans des locaux mieux adaptés). De plus, nous avons récemment préavisé positivement 10 nouvelles places pour l'association de l'accueil familial de jour (AFJ). L'AFJ représente un complément précieux de l'offre d'accueil extrafamilial. Parmi les 427 places existante à fin 2013, figurent également 10 places supplémentaires pour la crèche privée "la Boutique". Notre préavis positif lui a permis de déménager dans des locaux mieux adaptés à Monruz, dans un quartier encore peu équipé. Nous montrons ainsi notre volonté de développer l'articulation privé-public pour l'accueil préscolaire.

En outre, nous avons inscrit dans le programme politique 2014-2017, l'ouverture de places d'accueil préscolaires à répartir entre le secteur public et privé.

## **10.2. Accueil parascolaire**

Notre ville s'est progressivement équipée en places d'accueil pour les écoliers depuis la fin des années nonante. Dans notre rapport du 22 octobre 2003, (Rapport 03-020 du Conseil communal au Conseil général

concernant l'accueil parascolaire des enfants scolarisés au sein des écoles enfantines et primaires) nous avons affirmé notre volonté de nous implanter au cœur des quartiers, à proximité de chaque collège. Il s'agit de promouvoir la socialisation des élèves dans leur quartier de domicile, de permettre des déplacements à pied à l'école et à l'accueil et de faciliter les trajets accompagnés et en pédibus, afin d'éviter aux parents la fonction de « taxi ». Depuis cette rentrée, tous les bassins scolaires disposent d'un accueil public avec ouverture complète de 06h45 à 18h45. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2013, les sept structures proposent ensemble 320 places. Toutes les places sont désormais attribuées, et dans quelques bassins scolaires, principalement à la Promenade, aux Parcs et à la Maladière, il reste une demande insatisfaite. Ceci nous montre que l'ouverture généralisée de ces places à l'intention des écoliers correspond bien à la demande des familles.

Une analyse plus fine nous montre toutefois que ce sont principalement les plus jeunes enfants débutant leur scolarité obligatoire qui figurent en liste d'attente. Ceci s'explique par la priorité d'accueil laissée aux enfants déjà inscrits d'une année à l'autre, ainsi que nous l'exposons ci-dessus au point 5. Les blocs horaires les plus demandés sont ceux de midi, puis ceux de l'après-midi. Les blocs horaires du matin viennent en queue, et sont surtout demandés pour les plus jeunes enfants.

Les enfants inscrits exclusivement pour le repas de midi sont en général plus grands et donc plus autonomes, et trouvent d'autres formes d'accueil l'après-midi, tels que le réseau amical ou familial, ainsi que les activités de sport et de loisirs. Ce phénomène, naturel et sain d'une prise d'autonomie progressive des enfants au fur et à mesure qu'ils grandissent, nous conduit à questionner les modalités de cohabitation et d'organisation de ces différents besoins. Il nous apparaît donc comme prioritaire de penser l'organisation de notre offre d'accueil de façon à mieux cibler les besoins des familles et des enfants et de ne pas multiplier une offre à la journée complète là où elle n'est pas ou moins demandée.

Afin de bien comprendre l'évolution des places offertes aux enfants scolarisés dans notre ville, nous exposons ici un tour des bassins scolaires, comprenant les projets et propositions de développement futurs. Le plan en annexe permet de situer les collèges et les accueils.

### **10.2.1. Bassin scolaire des Acacias « Le Mikado »**

Le Mikado dessert le collège des Acacias et la classe enfantine installée au Verger-Rond. La situation géographique du Mikado au cœur du quartier est idéale, dans la mesure où seuls les enfants scolarisés au Verger-Rond doivent être accompagnés sur le chemin séparant l'école du Mikado. Ouvert au mois de mars 2002, le Mikado proposait alors 18 places d'accueil pour les repas de midi. Observant les demandes de quelques familles et après un sondage effectué auprès des familles, nous avons, dès 2012, progressivement organisé un accueil le matin et l'après-midi, pour arriver à une ouverture complète dès la rentrée scolaire 2013-2014. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2013, 27 places à temps complet seront proposées suite au déménagement de la « crèche des Acacias » aux Cadolles, libérant des locaux immédiatement vis-à-vis. Cette structure d'accueil, de par son implantation au centre du quartier, oblige à une organisation toute particulière. En effet, de nombreux enfants se rendent volontiers au Mikado pour y jouer, un peu comme ils le feraient avec un centre de loisirs. La surveillance des enfants - toujours plus jeunes - placés sous la responsabilité des éducateurs du Mikado demande alors une grande vigilance et une présence de tous les instants.

### **10.2.2. Bassin scolaire des Parcs « le Serpentin »**

Le Serpentin, situé jusqu'à récemment dans les locaux de la paroisse catholique-romaine des Valangines, s'est déplacé à la Rue des Parcs 59 pour la rentrée scolaire 2013-2014. Cette grande maison, située à 150 mètres du collège des Parcs, offre de nombreux avantages. Le bus qui servait alors au transport des enfants a pu être abandonné au profit d'un déplacement à pied, plus sain et plus convivial. La courte distance séparant désormais le Serpentin du collège, laisse également plus de temps de repos et de jeu aux enfants. Proposant 20 places de plus qu'aux Valangines, les enfants scolarisés au collège des Parcs ainsi que dans les classes de 1-2 HarmoS des alentours bénéficient désormais de 65 places. Cette structure est aujourd'hui l'une des plus grandes, atteignant ainsi le taux de couverture légal pour ce bassin scolaire. Malgré cela, une liste d'attente demeure.

### **10.2.3. Bassin scolaire de Serrières « le Cerf-Volant »**

Le Cerf-Volant, situé à la Rue Guillaume-Farel au cœur du vieux Serrières, a été créé voici 18 ans par deux mères de familles à la recherche de solutions d'accueil pour leurs enfants. Rejoignant le dispositif communal en avril 2002, cette structure propose aujourd'hui 30 places à plein temps et répond pleinement au taux de couverture de 15% de la population scolaire de ce quartier. Située à environ 350 mètres du collège principal, cette maison de paroisse de l'Eglise réformée de Serrières, avec son immense jardin, offre un écrin idéal pour l'accueil des enfants.

Lors des premières discussions avec le conseil de paroisse en vue de l'achat du Domino à la Coudre (point 11), l'acquisition par la Ville du bâtiment abritant le Cerf-Volant avait également été abordée. Il nous paraît très important de pouvoir le conserver, et, en cas d'entente avec le Conseil de paroisse, nous reviendrions vers votre autorité.

### **10.2.4. Bassin scolaire de Vauseyon et des Charmettes « le Tipi »**

Le Tipi, dernière née de nos structures d'accueil, a permis d'améliorer significativement la situation pour le collège de Vauseyon, dont les élèves allaient au Serpentin, et celui des Charmettes, dont les enfants devaient descendre au Cerf-Volant. Aujourd'hui 54 places à plein temps sont à disposition de ces deux collèges et de leurs classes 1-2 HarmoS alentours. Cette structure offre les 15% de taux de couverture prescrits, et arrive à répondre à l'entier de la demande des parents. Toutefois avec le développement des Draizes, la population du quartier est susceptible d'augmenter. Une évolution à observer et à accompagner.

### **10.2.5. Bassin scolaire de la Maladière « le Carambole »**

Le Carambole est installé dans les locaux de l'école catholique, dans l'ancien Institut La Salle. Jusqu'au printemps 2011, il desservait les collèges de la Maladière et de la Promenade. Un découplage de ces deux bassins, intervenu en avril 2011 permet aujourd'hui de proposer 38 places à plein temps aux enfants fréquentant le seul collège de la Maladière. Malgré un taux de couverture conforme aux exigences légales, plusieurs demandes demeurent insatisfaites. Les locaux dans lesquels nous nous trouvons actuellement, ne permettent toutefois pas d'augmenter la capacité d'accueil du Carambole. Un déménagement doit être envisagé à moyen terme, satisfaisant ainsi également le besoin de

l'école catholique de récupérer leurs locaux. Des synergies avec les besoins d'accueil pré- et parascolaire du complexe Microcity et de la HE-ARC pourraient être envisagées. Une évaluation de nos besoins et de ceux de nos partenaires devront être discutés afin de planifier un équipement correspondant aux besoins de ce bassin scolaire.

#### **10.2.6. Bassin scolaire de la Promenade « le Scoubidou »**

Le Scoubidou, installé à la rue Jean-Jacques Rousseau 7 depuis 2011, accueille chaque jour 65 enfants scolarisés à la Promenade. Cette grande structure, située dans un quartier tranquille, juste à côté des jardins de l'Hôtel du Peyrou, n'offre en revanche pas d'espace extérieur. Pour les activités en plein air, c'est accompagnés d'une équipe d'animateurs que les enfants se rendent au jardin anglais, au bord du lac ou dans la cour de l'école de la Promenade. Le taux de couverture de 15% est atteint, mais une importante liste d'attente existe. Lors de la dernière rentrée scolaire, un peu plus de 30 enfants âgés de 4 ans n'ont pas pu être admis. Pour désengorger la situation, une offre en « tables de midi » serait pour ce quartier tout à fait prioritaire. Nous décrivons dans le chapitre 10.3 le projet pilote que nous envisageons de mettre en place à la rentrée scolaire 2014-2015.

#### **10.2.7. Bassin scolaire de la Coudre « le Domino »**

Nous proposons l'achat, l'assainissement et le développement du Domino. L'ensemble sera traité dans le chapitre 11.

### **10.3. Projet pilote : offre complémentaire « les tables de midi »**

Comme le montre l'analyse des différents bassins scolaires ci-dessus, plusieurs quartiers souffrent d'un manque de places, principalement pour les repas de midi. Nous ne souhaitons pas ici réagir provisoirement à une situation urgente, mais bien accompagner l'évolution des besoins des familles. L'idée est de développer un accueil de midi, destiné aux enfants dès la 5<sup>ème</sup> année HarmoS, en complément aux places à plein temps.

Les enfants entre quatre et huit ans ont un besoin d'encadrement important. Jusqu'à six ans, ils jouent encore beaucoup au sol, ont besoin de plus d'espace et de temps pour s'y trouver avec leurs jeux. Ils ne

maîtrisent pas encore la notion du temps (matin, après-midi, hier, demain...) et ont besoin d'être encadrés par des adultes de confiance, leurs parents, leur famille ou les éducateurs-trices.

Les enfants un peu plus grands, dès la cinquième année HarmoS, manifestent une autonomie plus importante. Ils effectuent le trajet de la maison à la structure d'accueil et à l'école sans accompagnement, et fréquentent souvent une ou deux activités sportives ou culturelles par semaine durant leur temps libre. Les « tables de midi » offriront une structure, des règles et une ligne éducative à même de répondre à ces besoins différenciés. Cette solution présenterait l'avantage d'offrir à la fois une réponse aux besoins d'un accueil adapté aux plus grands enfants, et celui de laisser des places dans les structures ouvertes toute la journée pour les enfants qui débutent leur scolarité obligatoire et qui remplissent nos listes d'attente. Chacune de ces "tables de midi" ferait partie de la structure "principale" du quartier, et permettrait de ce fait à tous les enfants de bénéficier d'un accueil durant les vacances scolaires.

Avant d'imaginer une implantation plus large, nous proposons de démarrer un projet pilote dès la rentrée 2014 pour un seul bassin scolaire. Notre intention est de créer environ 25 places dans le quartier du collège de la Promenade.

Les coûts pour une place « table de midi » sont calculés selon les barèmes et mécanismes de la LAE. Nous négocions actuellement avec les instances cantonales l'intégration de ces places. Selon nos estimations, une place « table de midi » devrait représenter pour la Ville une charge annuelle de 3700 francs par année (part communale et déficit). Les coûts du projet pilote peuvent donc s'élever à près de 100'000 francs et se situent dans les compétences financières du conseil communal.

Un éventuel développement ultérieur dépendra des expériences faites et l'analyse sera soumise à votre autorité par la suite, assortie cas échéant d'une demande de crédit.

#### **10.4. Offres alternatives ou complémentaires à l'accueil publique**

Au côté des structures d'accueil publiques subventionnées, nous connaissons dans notre ville plusieurs organisations privées, proposant diverses prestations d'accueil d'enfants. Il peut s'agir d'ateliers créatifs,

de garderies à temps partiel, ou de structures dites de garde, ouvertes à la journée entière. S'agissant d'un éventuel soutien public, il est important de différencier clairement les secteurs préscolaires et parascolaires qui doivent répondre à des critères bien distincts.

#### **10.4.1. Garde pour enfants en âge préscolaire**

Nous collaborons étroitement avec huit crèches privées en contribuant à financer leurs places : Ibanda (38), Kids Care (23), Au p'tit Soleil (26), La Boutique (32), Les Nanous (20), Vanille-Fraise (20), Les Tournesols (25 + 10 privées), Hôpital Neuchâtelois (45 + 29 privées). Cette offre, subventionnée au sens de la LAE couvre 54% du dispositif communal.

En outre, la Ville soutient des associations privées avec des offres spécialisées et complémentaires au reste de notre dispositif d'accueil de l'enfance, au travers d'une aide forfaitaire : le Chat Botté reçoit ainsi 5'000 francs/an et s'occupe d'enfants entre 2 et 4 ans, à temps partiel. Ces aides forfaitaires sont toutefois conditionnées à une demande annuelle et n'ont pas de caractère automatique.

Mentionnons encore que cinq crèches privées sans aucune subvention publique œuvrent sur le territoire de la ville.

#### **10.4.2. Garde alternative pour enfants en âge scolaire**

Si les crèches peuvent être localisées dans un quartier, dans une entreprise, et même en forêt, il en va tout autrement pour l'accueil des élèves. Par définition, l'accueil doit venir accompagner une place à l'école. Typiquement, les écoles privées, telles que l'école catholique ou l'école Montessori, offrent une prise en charge pour la journée. Il est évidemment exclu qu'elles prétendent à une subvention publique.

En ce qui concerne les écoles publiques, la ville a adopté la stratégie d'équiper chaque bassin scolaire avec un accueil parascolaire public selon la LAE. Aujourd'hui c'est chose faite. Le présent rapport propose un développement et des ajustements, afin de mieux cibler les besoins.

Toutefois, en complément de la LAE, la Ville peut aider des organisations privées avec des offres spécifiques, à travers une aide forfaitaire, ponctuelle ou régulière. Citons à ce titre :

- a. La Villa Yoyo, lieu de jeu et de rencontre aux Charmettes, gratuit pour les élèves et ouvert les après-midis : 40'000 francs/an.
- b. Ibanda-Para, association de parents pour garder une trentaine d'élèves, aide unique pour 2013 : environ 50'000 francs.
- c. La Pirouette, association de parents pour garder un groupe d'élèves de 4 ans pendant 4 jours/semaine : 8'000 francs en 2013/14, suite sujette à évaluation.
- d. L'atelier imaginaire, Atelier de peinture 2x/semaine : 6'000 francs/an.

A travers les rapports 03-020 et 11-005, votre autorité a confié l'accueil parascolaire subventionné à des structures publiques, notamment dans sa volonté de garantir une même qualité d'encadrement et l'équité de traitement entre les quartiers. A la lumière des expériences récoltées durant la mise en place des structures parascolaires, il est désormais possible d'apporter une analyse factuelle des avantages et désavantages des partenariats avec des organisations privées. Sur cette base, un accueil parascolaire privé sur territoire de la ville souhaitant obtenir des subventions selon la LAE devrait obéir aux conditions suivantes :

- a. Principe de la primauté de la place à l'école :  
Les écoles publiques attribuent les élèves à un collège en fonction de leur domicile et, pour les enfants qui habitent entre deux bassins scolaires, en fonction des effectifs des classes. C'est seulement ensuite et sur cette base qu'est lancée la campagne d'attribution de places d'accueil. Si par le passé, les écoles ont fait leur possible pour arranger les parents en déplaçant leurs enfants en fonction de l'existence d'un lieu de garde, il s'agissait alors d'exceptions. Aujourd'hui, les écoles sont confrontées à des demandes exceptionnelles en nombre, malgré des places d'accueils disponibles dans les quartiers de domicile. Cela entraîne des problèmes quant aux effectifs des collèges et des classes ainsi qu'au niveau des locaux. Notons que nous avons des salles de classe vides aux Acacias et que l'éorén s'est vu contraint de louer des surfaces pour stocker du matériel scolaire, car les locaux utilisés à cet effet à la Promenade doivent être transformés en salles de classe. Une structure privée devrait absolument respecter et attendre l'attribution des élèves à un collège par les autorités scolaires, avant de procéder aux inscriptions.

b. Principe de respect de l'égalité de traitement :

Le taux de couverture fixé par la LAE est valable pour toute la population et pour tous les quartiers. Il ne serait pas équitable qu'un quartier bénéficie d'une couverture beaucoup plus élevée au détriment des autres. Les subventions publiques ne doivent pas créer une inégalité de traitement manifeste. Si le taux de couverture augmentait, il faudrait logiquement le faire partout. Une structure privée devrait s'insérer dans cette logique.

c. Principe d'efficacité de gestion et de fiabilité :

Au fil des ans, nous avons acquis une solide expérience de gestion des structures d'accueil. En synthèse, nous observons que les structures d'accueil préscolaires sont confrontées à une gestion moins complexe, tant du point de vue des ressources financières que de son organisation générale. Les accueils parascolaires doivent faire face à des horaires intermittents et compliqués, à des enfants âgés de 4 à 12 ans avec des besoins très différents, à des campagnes d'inscriptions importantes liées au calendrier scolaire et à un prix de journée moins élevé. Cette complexité et le problème financier ont conduit bien des parascolaires privés à devenir publiques. La maîtrise des coûts des structures privées doit être réalisée sans les conseils et la surveillance permanentes de nos services.

Aujourd'hui aucune institution parascolaire privée ne répond à l'ensemble de ces critères, de sorte qu'elle puisse prétendre à un subventionnement au sens de la LAE. Nous sommes toutefois disposés à entrer en matière et à discuter une éventuelle intégration future d'un partenaire privé, à la stricte condition que les points énumérés plus haut soient intégralement respectés.

Rappelons que les aides forfaitaires se poursuivent et des demandes d'institutions privées nous parviennent chaque année. Celles-ci doivent également répondre à des critères tels que l'utilité publique, la pertinence de l'offre dans le contexte communal et la capacité financière de la ville.

## **11. Bassin scolaire de la Coudre « le Domino »**

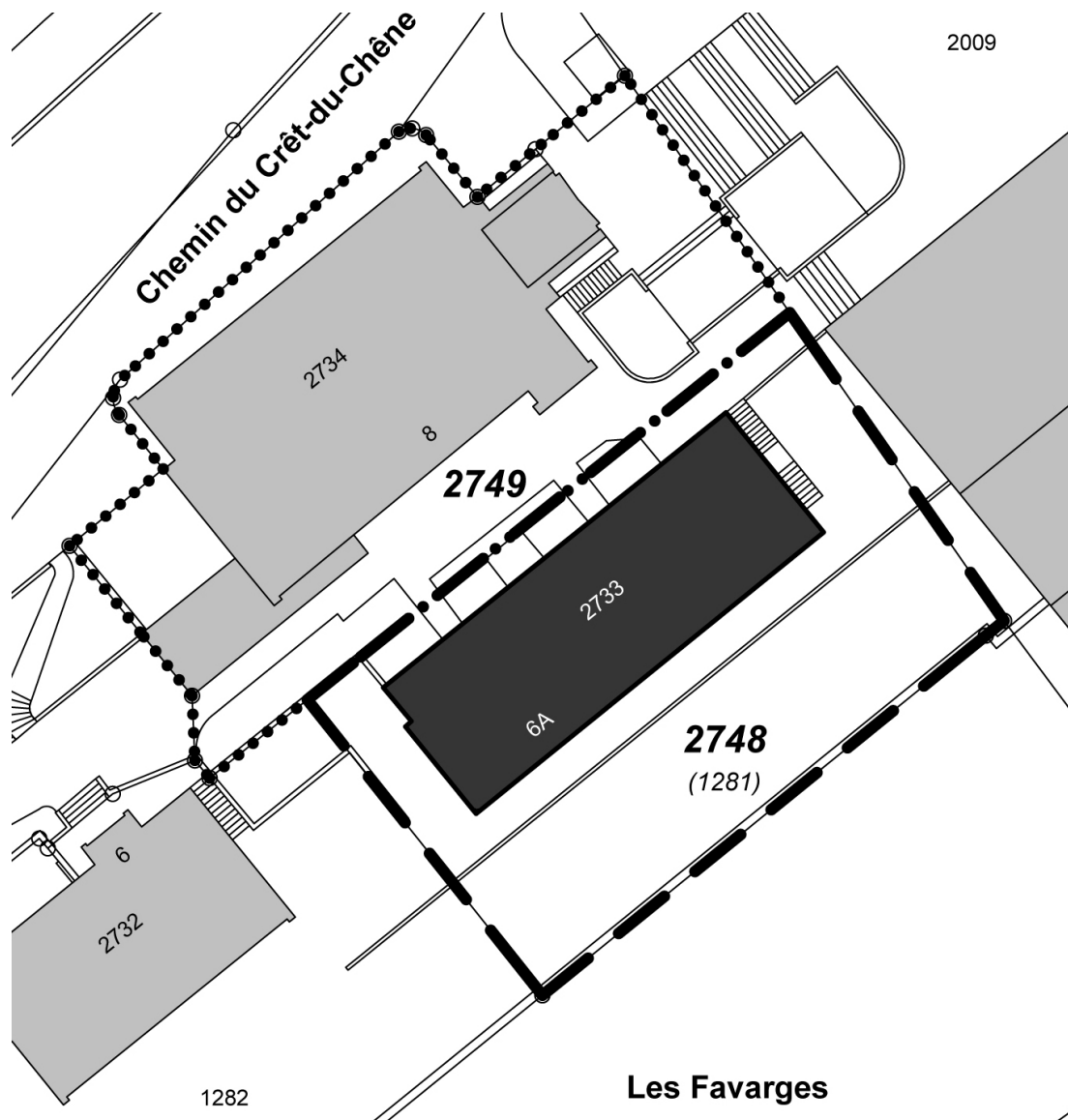
La structure d'accueil de la Coudre fut la première à élargir ses prestations d'accueil au-delà de la période de midi, dès l'année scolaire 2002-2003. Le Domino accueille aujourd'hui 40 enfants par jour de 06h45 à 18h45. L'effectif scolaire de ce bassin devrait nous conduire à proposer 55 places d'accueil, mais les limites spatiales du Domino ne le permettent pas. Cette structure est toutefois idéale du point de vue de son implantation, à proximité immédiate du collège du Crêt-du-Chêne. Les enfants peuvent se rendre à l'école sans route à traverser, de façon autonome. Afin de conserver la jouissance de ce lieu privilégié, nous avons planifié l'achat et l'assainissement du Domino et inscrit cette intention dans le plan des investissements 2013 ainsi que 2014-2017.




### **11.1. Descriptif et coût de l'objet convoité**

Dans notre rapport à votre autorité du 11 janvier 2012 (12-001), nous annonçons déjà l'intention d'acquérir le Domino, bien-fonds 2748 du cadastre de La Coudre. Le bâtiment a été construit en 1972 en même temps que le complexe scolaire du Crêt-du-Chêne et se situe en ouest de celui-ci. D'abord destiné à des classes, il a été vendu par la Ville à l'EREN en 1975. En 2005, après quelques travaux d'adaptation l'accueil parascolaire investit les locaux devenus vacants. Un bail de dix ans (2005-2015) est alors conclu et les parties décident de négocier sa revente ultérieurement. L'objet, qui n'a jamais connu d'affectation paroissiale, nécessitera un assainissement important similaire au bâtiment du collège. La phase de négociation concernant un achat a débuté en 2012.

En vue d'acquérir le Domino, nous avons procédé à la division du bien-fonds 1281 pour former les bien-fonds 2748 et 2749 du cadastre de La Coudre.

Le bien-fonds 1281, plan folio 106 : « Les Favarges », surface 1'365 m<sup>2</sup>, comprend essentiellement deux constructions (l'église et le Domino) décrits ainsi : accès, place 263 m<sup>2</sup>, jardin 558 m<sup>2</sup>, habitation, église (No de construction 2734, chemin du Crêt-du-Chêne) 343 m<sup>2</sup>, habitation, bureau No de construction 2733 (chemin du Crêt-du-Chêne 6A) 201 m<sup>2</sup>.


**LEGENDE**

-  Bien-fonds 2749, propriété de l'EREN provenant du bien-fonds 1281 divisé
-  Bien-fonds 2748, parcelle de 662m<sup>2</sup> détachée du bien-fonds 1281
-  Acquisition du Domino par VDN



Elévation depuis le sud du Domino

En vue de sa vente, l'EREN a mandaté l'entreprise BATEC expertises immobilières, pour établir une expertise le 26 mai 2010. Elle y fixe la valeur intrinsèque du bâtiment à 718'700 francs, sa valeur de rendement à 381'756 francs et sa valeur vénale à 465'000 francs (valeur pondérée).

Toutefois les négociations menées avec l'EREN ont permis de porter le prix d'acquisition à 395'000 francs (en dessous de la valeur vénale), en tenant compte :

- de l'expertise,
- de la valeur vénale,
- des montants nécessaires à son assainissement,
- du désamiantage,
- des nouvelles normes énergétiques.

Actuellement, nous versons un loyer annuel de 20'700 francs pour le Domino.

Le Domino, d'une surface de 180 m<sup>2</sup>, comprend (cf. plan en annexe):

- 3 salles de jeux,
- 1 salle de repos,
- 1 salle à manger/salle de jeux avec coin cuisine
- 2 sanitaires (filles-garçons),
- un bureau pour le personnel
- un local stockage (vestiaire)

## **11.2. Travaux nécessaires**

Deux scénarios ont été examinés :

- a. assainissement sans modification de sa capacité
- b. assainissement avec agrandissement

### **11.2.1. Assainissement**

#### *11.2.1. a) Toits-terrasses*

Le toit-terrasse du bâtiment accueille une place de jeux publique. Les éléments qui constituent le support de la place de jeux, soit l'étanchéité, l'isolation, le barrage vapeur et les dalles ont largement dépassés leur durée de vie. De plus, l'isolation ne répond plus aux normes en vigueur.

La réfection du toit entraîne la dépose et la repose des jeux de la place, ces coûts doivent être pris en compte.

#### *11.2.1. b) Sécurité et accès*

Les bacs à fleurs qui clôturent les terrasses, les gardes-corps métalliques, les mains courantes des escaliers ne répondent plus aux normes en vigueur et doivent être remplacés. Il sera respecté la même ligne architecturale que celle mise en place pour l'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne.

Dans le cadre d'un rapport sur l'état des bétons de la structure en place, il est apparu que l'escalier qui longe le bâtiment à l'Est et qui permet l'accès depuis le préau du collège a subi des dommages importants dus au temps. Un traitement doit être effectué afin de stopper la détérioration et de le remettre en état.

Concernant les accès, ceux-ci avaient été revus dans le cadre de l'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne et une nouvelle entrée donnera accès direct au niveau -1 du collège.

#### *11.2.1. c) Façades*

Les façades sont la principale cause de déperditions de la chaleur enregistrées dans le bâtiment et de la surchauffe en été. Les mécanismes des fenêtres ont également vécu. L'assainissement prévoit le changement complet des façades et la mise en place de stores à lamelles comme au collège du Crêt-du-Chêne.

#### *11.2.1. d) Chauffage, sanitaires, électricité (CVSE)*

Le chauffage du Domino est relié à celui du Crêt-du-Chêne. Si aucune intervention n'est à prévoir au niveau de la production de chaleur, des adaptations seront à faire au niveau des radiateurs lors du changement de façade.

Les aménagements du « Domino » ont été effectués en 2005, il n'est pas prévu de modifier les installations sanitaires ou électriques.

#### *11.2.1. e) Aménagements intérieurs*

Même si les aménagements intérieurs sont dans un état acceptable, le changement de façade et la réfection de la toiture nous obligent à remettre à neuf certains de ces éléments. De plus, le parquet et le faux plafond avaient déjà été abîmés par des inondations survenues auparavant. Un rafraîchissement des murs est également prévu.

### **11.2.2. Dépollution**

Même si la construction date de la même époque que celle du Crêt-du-Chêne et que les matériaux sont les mêmes, nous n'avons pas trouvé d'amiante dans les colles de carrelage des sanitaires (à noter que ceux-ci ont été créés en 2005), ni de peinture au plomb. Seuls les éléments de façade, contenant des joints amiantés, devront donc être traités.

### 11.2.3. Agrandissement

Nous avons examiné la faisabilité d'agrandir le Domino selon le même principe que celui mis en place pour l'agrandissement du Crêt-du-Chêne. Il s'agirait de déplacer la façade vers le sud afin de créer 20 m<sup>2</sup> supplémentaires et d'augmenter la capacité d'environ 5 places. Vu la pente du terrain, un avancement plus important n'est pas possible. Contrairement à la situation au collège, des travaux d'envergure devraient être entrepris au niveau du système de fondation afin de modifier l'assise du bâtiment. Ces travaux ont été estimés à environ 400'000 francs, soit un montant exorbitant par rapport aux 5 places créées – sans résoudre le manque de capacité du Domino pour autant. Nous renonçons donc à cette variante et proposons une alternative plus pragmatique.

#### Estimatif de l'investissement nécessaire à l'assainissement et mise aux normes

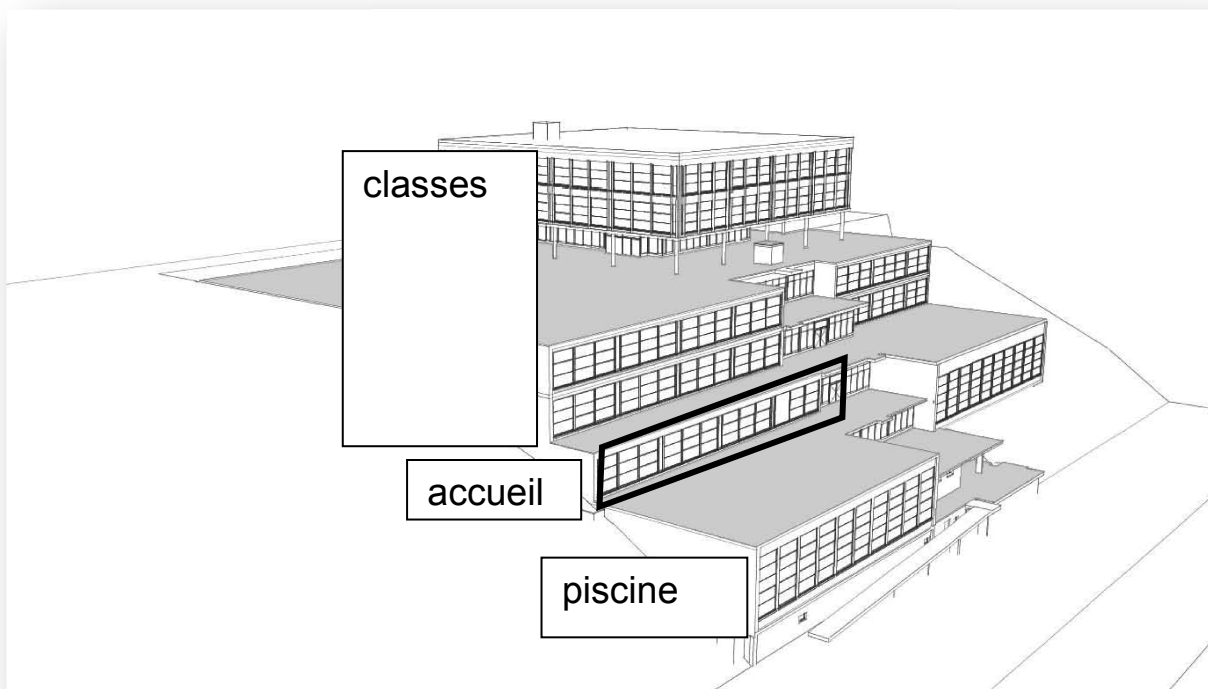
CODE	PRESTATIONS	EXPLICATIONS	CHF
<b>E</b>	<b>GROS OEUVRE (BATIMENT)</b>		<b>295'000</b>
E1	TOITURES	<i>Réfection complète</i>	90'000
E4	PAROIS EXT. REZ ET ETAGES SUP.	<i>Réfection des façades</i>	200'000
E7	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	<i>Traitement des joints amiantés des façades démontées</i>	5'000
<b>I</b>	<b>INSTALLATIONS</b>		<b>15'000</b>
I0	COURANT FORT	<i>Nouvelles prises</i>	3'000
I2	CHAUFFAGE	<i>Adaptation de l'installation</i>	12'000
<b>M</b>	<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS (BAT.)</b>		<b>95'000</b>
M3	REVETEMENTS DE SOLS	<i>Changement des sols</i>	40'000
M4	REVETEMENTS DE PAROIS	<i>Rafranchissement</i>	10'000
M5	PLAFONDS	<i>Changement des plafonds</i>	40'000
M8	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	<i>Protection des installation pendant les travaux</i>	5'000
<b>T</b>	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS (BAT)</b>		<b>87'000</b>
T5	CHEMINS, ROUTES, PLACES	<i>Place de jeux. Dépose et repose</i>	42'000
T6	CLOTURES	<i>Sécurisation des accès et des barrières</i>	45'000

L'ensemble de l'investissement a été estimé sur la base des prix unitaires pratiqués dans le cadres des travaux d'assainissement du Collège du Crêt-du-Chêne.

**Ils sont estimés (net ttc) à 492'000**

### 11.3. Accueil des élèves durant les travaux d'assainissement

Durant les travaux, la structure d'accueil occupera des locaux dans le collège du Crêt-du-Chêne situés en-dessus de la piscine, mais en-dessous des niveaux accueillant les salles de classe habituelles. Il s'agit en fait de deux grands locaux de réserve, destinés aux travaux manuels ou pouvant accueillir des salles de classes une fois que les zones de développement de logements à Monruz seront habitées et enverront de nouveaux élèves vers ce collège. Leur mise en état est compris dans l'assainissement du collège. Leur exploitation comme structure d'accueil demande quand même quelques aménagements (dont un coin cuisine, des parois pour séparer un dortoir, etc.) pour un montant estimé à 80'000 francs.



Nous estimons que le collège n'aurait pas besoin de ces locaux pendant les cinq années à venir. Une fois le Domino assaini, il servira à augmenter sa capacité d'accueil, éventuellement sous forme de « tables de midi ». Sachant que le collège devra les récupérer pour ses propres besoins dans un avenir prévisible, nous mettrons à profit cette période estimée à cinq ans pour prospecter d'autres solutions à proximité et reviendrons devant votre autorité le moment venu.

#### **11.4. Demande de permis de construire**

La demande sera élaborée suite à la décision de votre Autorité concernant l'arrêté ci-joint. Nous espérons la déposer début 2014.

#### **11.5. Calendrier des opérations**

L'acquisition et l'assainissement du Domino représentent une opportunité bienvenue et s'insèrent parfaitement dans le développement des structures d'accueil comme dans le chantier du collège :

- fin 2013 : achat du Domino
- début 2014 : planification détaillée des travaux et demande de permis de construire
- rentrée scolaire 2014 : fin du chantier du collège,
- automne 2014 : déménagement du Domino dans les locaux du collège, travaux d'une durée estimée à six mois
- 2015 : le Domino retourne dans son bâtiment
- Rentrée scolaire 2015 : ouverture de places supplémentaires dans les locaux du collège
- 2015 – 2017 : clarification d'alternatives à proximité

#### **11.6. Estimation des coûts globaux**

La situation financière de la Ville nous permet d'envisager l'achat (395'000 francs) encore en 2013.

Les travaux d'assainissement estimés à 492'000 francs TTC sont inscrits à la planification financière 2014-17.

Un montant de 80'000 francs est à considérer pour les aménagements des locaux dans le collège.

Les coûts globaux de l'opération s'élèvent ainsi à 987'000 francs. La Ville disposera d'un objet idéalement situé, en excellent état et pouvant fournir les prestations tant demandées par notre population.

La commission financière sera consultée.

## 12. Conclusion

L'accueil extrafamilial des enfants se trouve au cœur des changements de la vie des familles et de la société. Un certain nombre de défis en matière d'organisation de l'accueil des enfants doit être relevé.

L'un d'eux est de comprendre l'évolution des besoins exprimés par les familles et de proposer des solutions d'accueil adaptées. Il s'agira donc bien de poursuivre le développement de places d'accueil pour les enfants. Un autre défi consistera à adapter les missions des lieux d'accueil, en lien avec la diversité des situations familiales et les objectifs de l'école, avec laquelle nous voulons travailler de concert, tant nous sommes convaincus que si nos missions diffèrent, les valeurs qui entourent les enfants et qui sous-tendent nos objectifs doivent s'harmoniser dans l'intérêt des enfants.

S'y ajoute l'optimisation de l'occupation des places d'accueil sur chaque bloc-horaire, spécialement pour l'accueil parascolaire. En effet, les paramètres et les mécanismes utilisés aujourd'hui pour calculer les taux d'occupation sont insatisfaisants et ne nous permettent pas une vision du rendement des places. Une réflexion pour le développement d'une méthode de calcul unifiée est un travail à réaliser à l'échelle cantonale.

Enfin, l'accueil des enfants avec des besoins particuliers est désormais inscrit dans la LAE comme une mission des structures d'accueil préscolaires et parascolaires. C'est une excellente chose et un pas important vers l'égalité des chances. Il manque toutefois les appuis et les moyens propres à réaliser cet objectif. Notre qualité de collectivité publique nous pousse à accepter les demandes des familles, sans toutefois avoir accès à un réseau et des moyens nécessaires pour ce faire. Nous avançons dans un domaine sensible et sommes convaincus que le partage d'expériences avec l'ensemble des communes nous conduira à trouver des réponses à l'échelle du canton.

En synthèse, nous proposons le développement suivant pour les dispositifs d'accueil préscolaire et parascolaire.

- Création de 30 places d'accueil préscolaires selon le point 10.1, dont 10 places avec l'AFJ. Le moment de la réalisation des 20 autres dépendra de l'identification de locaux adéquats ou d'une opportunité ad-hoc et peut être différé d'un ou deux ans en fonction de ce paramètre. Ceci nous amènera à un nombre total de 457, soit un delta de 13 places pour atteindre les 470 selon le point 3. Ce solde pourrait être attribué à des crèches privées, en concertation avec l'autorité cantonale.
- Mise en place d'un essai-pilote pour 25 places d'accueil « table de midi" dans un quartier de la ville à l'intention des écoliers dès la 5<sup>ème</sup> année HarmoS. Une évaluation de l'adéquation de ces nouvelles places sera réalisée en cours de route ; une proposition d'étendre ces lieux aux autres quartiers de la ville pourrait être proposée cas échéant.
- Achat et rénovation du Domino, structure d'accueil du bassin scolaire de la Coudre, avec augmentation progressive de sa capacité d'accueil. Ainsi, nous atteindrons les 388 places indiquées sous le point 3 avec une offre ciblée et équilibrée.

Lorsque le Conseil d'Etat publiera son rapport sur le développement futur de la LAE, prévu courant 2014, nous examinerons les implications et perspectives pour le dispositif d'accueil en Ville de Neuchâtel.

En espérant que votre Autorité fera bon accueil à ces informations et projets, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté.

Neuchâtel, le 20 novembre 2013

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

Le chancelier,

Olivier Arni

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté**  
**concernant des demandes de crédit pour l'achat et**  
**l'assainissement du bâtiment abritant la structure d'accueil**  
**parascolaire « Le Domino »)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- <sup>1</sup> Un crédit de 395'000 francs est accordé au Conseil communal pour procéder à l'achat du bâtiment abritant la structure d'accueil « Le Domino », article 2748 du cadastre de Neuchâtel.

<sup>2</sup> Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'éducation au taux de 2.0%.

Art. 2.- <sup>1</sup> Un crédit de 492'000 francs, est accordé au Conseil communal pour procéder à l'assainissement du bâtiment précité.

<sup>2</sup> Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'éducation au taux de 2,5%.

<sup>3</sup> Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland.

Art. 3.- <sup>1</sup> Un crédit de 80'000 francs, est accordé au Conseil communal pour procéder à l'assainissement du bâtiment précité.

<sup>2</sup> Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'éducation au taux de 10%.

<sup>3</sup> Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland.

Art. 4.- .- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Sommaire

1. Préambule .....	1
2. Introduction.....	2
3. Nombre de places d'accueil .....	3
4. Aspects financiers.....	4
5. Gestion et attribution des places.....	6
6. Accueil pendant les vacances scolaires .....	7
7. Alimentation .....	7
8. Etat des lieux de l'offre préscolaire et parascolaire en Ville de Neuchâtel .....	8
8.1. Accueil préscolaire.....	9
8.2. Accueil parascolaire .....	9
9. Perspectives pour le cadre légal et financier.....	10
9.1. Subventions cantonales .....	10
9.2. Subventions fédérales.....	10
9.3. LAE, 2 <sup>ème</sup> génération.....	11
10. Analyse de l'évolution des besoins des familles.....	11
10.1. Accueil préscolaire .....	12
10.2. Accueil parascolaire .....	13
10.3. Projet pilote : offre complémentaire « les tables de midi »...	17
10.4. Offres alternatives ou complémentaires à l'accueil publique	18
11. Bassin scolaire de la Coudre « le Domino ».....	22
11.1. Descriptif et coût de l'objet convoité .....	22
11.2. Travaux nécessaires .....	25
11.3. Accueil des élèves durant les travaux d'assainissement .....	28
11.4. Demande de permis de construire .....	29
11.5. Calendrier des opérations .....	29
11.6. Estimation des coûts globaux.....	29
12. Conclusion.....	30

